



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 6 mai 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2024, en retirant le point 8.9.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 mai 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaires du 29 avril 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Démission d'un conseiller municipal
 - 8.3 Paiement heures supplémentaires
 - 8.4 Autorisation de signature – Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge
 - 8.5 Achat d'un camion 10 roues sans benne avec équipement de déneigement
 - 8.6 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le financement crédit-bail – camion de type 10 roues sans benne avec équipement de déneigement
 - 8.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023
 - 8.8 Creusage de fossés et ponceaux
 - 8.9 Contrat pour concassage de matériaux granulaires **RETIRÉ**
 - 8.10 FRR volet 2 – projet # 2 - Mandat – construction d'une remise
 - 8.11 FRR volet 2 – projet # 2 - Mandat – électricien pour le chapiteau
 - 8.12 FRR volet 2 – projet # 3 - Mandat – équipement du parc
 - 8.13 Réparation jeu d'eau
 - 8.14 Rénovation chalet du Club de golf Pen-Y-Bryn – sous-sol
 - 8.15 Contrat – soutien coordination du camp de jour 2024
 - 8.16 Appui pour la distribution gratuite des journaux locaux par Postes Canada
 - 8.17 Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées
9. Législation

2024-05-095



No de résolution
ou annotation

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 3 juin 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024.**

2024-05-096

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR La conseillère Vanessa Chapman

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2024, tels que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions d'ordre général.

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**
- 7.4 **Urbanisme et Environnement**
- 7.5 **Loisirs, sport et culture**

- 8 **Affaires nouvelles**

Le conseiller Corey Strapps quitte l'assemblée à 21h00 et revient à 21h10

- 8.1 **Liste des comptes du mois**

2024-05-097

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,



No de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 199 720.05\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 5

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Le conseiller Alain Villemure déclare son intérêt et se retire du vote

8.2 Démission d'un conseiller municipal

2024-05-098

ATTENDU QUE le conseiller Alain Villemure a signifié sa démission verbalement le 29 avril;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposée par le conseiller Alain Villemure, effectif le 31 mai 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Alain Villemure reprends son siège

8.3 Paiement heures supplémentaires

2024-05-099

ATTENDU QU'à la suite de l'absence d'une employée à l'administration, certaines tâches ne sont plus effectuées et doivent être accomplies ;

ATTENDU QUE les tâches sont en surplus aux tâches régulières pour les employées à l'administration ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, à effectuer le paiement des heures supplémentaires aux employées le souhaitant et qu'il demeure possible de mettre les montants en banque.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Autorisation de signature – Entente services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge

2024-05-100

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et dans le code municipal ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-04-061 adoptée lors de la séance du 4 avril 2022 autorisant la signature d'une entente d'un (1) an se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Bury et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité sera de 0.20 \$ par habitant pour la période de juillet 2024 à juin 2025 et de 0.21 \$ pour la période de juillet 2025 à juin 2026 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'AUTORISER le maire M. Denis Savage et la directrice générale/greffière-trésorière Mme Louise Brière à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de 2 ans, jusqu'au 12 juillet 2026 et en vigueur à compter de la date de signature.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Achat d'un camion 10 roues sans benne avec équipement de déneigement

2024-05-101

ATTENDU QUE dans le cadre de son programme de remplacement des véhicules roulants devenus âgés et demandant des réparations dont les coûts croissent annuellement et pour plus d'efficacité, la Municipalité désire doter son service des travaux d'un nouveau camion 10 roues ;

ATTENDU QUE le document complet numéro 2024-01 comprenant l'appel d'offres, le bordereau de soumission, les formulaires, les clauses administratives générales et particulières ainsi que les devis techniques correspondant aux besoins a été remis aux soumissionnaires par l'intermédiaire du site d'appel d'offres SEAO ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la seule enveloppe contenant une proposition d'un soumissionnaire ayant répondu à l'invitation a été ouverte en public le vendredi 26 avril 2024 en présence de trois (3) personnes ;

ATTENDU QU'une analyse détaillée de la soumission déposée a été faite par un comité de quatre (4) personnes incluant l'administration ;

ATTENDU QUE la soumission à la suite de l'analyse se détaille comme suit :

Camions Maska inc. 420 704.86 \$ taxes nettes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la soumission conforme au montant de 420 704.86 \$ taxes nettes présentée par Camions Maska inc. pour l'achat d'un camion Kenworth T880 ainsi que les garanties du fabricant décrite dans la soumission ;

QUE la directrice générale soit autorisée à délivrer le bon de commande officiel avec référence à cet appel d'offres et à la soumission qui fera foi de contrat.

QUE le soumissionnaire, comme prévu au devis, s'est engagé à livrer le camion et les équipements spécifiés au devis, assemblés prêts à opérer au plus tard le 31 octobre 2024 ;

QUE le camion et les équipements ne soient acceptés seulement après une vérification de livraison et d'opération de tous les items demandés dans la soumission selon le devis, et ce, dans les trois (3) jours suivant la date de livraison.

QUE la municipalité paiera l'adjudicataire dans les trente (30) jours suivant l'acceptation du camion et des équipements.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 5

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.6 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour le financement crédit-bail – camion de type 10 roues sans benne avec équipement de déneigement.

2024-05-102

ATTENDU QUE la municipalité de Bury doit financer, le nouveau camion de 10 roues sans benne avec équipement de déneigement ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à un appel d'offres sur invitation, pour le financement sous forme crédit-bail sur une période de dix (10) ans ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Louise Brière, à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour le financement crédit-bail du nouveau camion de type 10 roues sans benne avec équipement de déneigement.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 5



No de résolution
ou annotation

CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 456 148 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le montant de la reddition de compte sera mentionné dans les états financiers au 31 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Creusage de fossés et ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a demandé des offres de services auprès de quatre (4) entrepreneurs, pour le creusage de fossés et de ponceaux avec opérateur ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de Excavation Marcel Blais à 155 \$ de l'heure, plus taxes.

QUE les travaux de creusage soient pour un total de 80h répartis sur deux (2) semaines.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Contrat pour concassage de matériaux granulaires

RETIRÉ

La conseillère Karrie Parent déclare son intérêt et se retire du vote

8.10 FRR volet 2 – projet # 2 - Mandat – construction d'une remise

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la construction d'une remise annexée au chapiteau dans le parc Memorial ;

2024-05-103

2024-05-104

2024-05-105



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC du HSF ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de Construction Brookbury, pour la construction de la remise, au montant de 16 500 \$, plus taxes.

QUE 75 % des sommes soient prises à même le Fonds Régions et Ruralité volet 2 MRC du HSF.

QU'UN maximum de 25 % des sommes soient affectés au fonds de roulement pour une période de 10 ans à compter de 2025, comme prévu dans le budget triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

La conseillère Karrie Parent reprends son siège

2024-05-106

8.11 FRR volet 2 – projet # 2 - Mandat – électricien pour le chapiteau

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la construction d'un chapiteau dans le parc Memorial ;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC du HSF ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre CJS électrique, pour les travaux électriques afin d'alimenter les installations de façon adéquate en électricité, au montant de 7 350.00 \$, plus taxes.

QUE 75 % des sommes soient prises à même le Fonds Régions et Ruralité volet 2 MRC du HSF.

QU'UN maximum de 25 % des sommes soient affectés au fonds de roulement pour une période de 10 ans à compter de 2025, comme prévu dans le budget triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-05-107

8.12 FRR volet 2 – projet # 3 - Mandat – équipement du parc

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'achat d'équipement de parc pour le parc Memorial ;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles dans le Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC du HSF ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte les offres de Jeux 1000 pattes et Jambette pour l'achat d'équipements de parc, au montant total de 18 668.34 \$, plus taxes.

QUE 75 % des sommes soient prises à même le Fonds Régions et Ruralité volet 2 MRC du HSF.

QU'UN maximum de 25 % des sommes soient affectés au fonds de roulement pour une période de 10 ans à compter de 2025, comme prévu dans le budget triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Réparation jeu d'eau

2024-05-108

ATTENDU QUE le panneau de contrôle du jeu d'eau au parc Mémorial est défectueux et son remplacement est nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de Tessier Récréo-Parc, pour l'achat et la réparation du jeu d'eau, au montant de 3 321,00 \$, taxes en sus.

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement à raison de 697.33 \$ taxes nettes par année, sur une période de cinq (5) ans, débutant en 2025.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Corey Strapps est absent lors du vote

8.14 Rénovation chalet du Club de golf Pen-Y-Bryn – sous-sol

2024-05-109

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'obligation de procéder à des correctifs dans le sous-sol du chalet du Club de golf Pen-Y-Bryn afin de respecter les exigences des assurances ;

ATTENDU QU'il y a lieu de construire un mur de séparation dans le sous-sol du chalet du Club de golf Pen-Y-Bryn ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la soumission de Construction Richard Roy pour la rénovation du sous-sol au club de golf Pen-Y-Bryn, pour un montant de 11 551.07 \$, plus taxes.

QUE 50 % de la somme soit 6 063.59\$, taxes nettes, soit prise à même les revenus du golf 2024 et que 50% de la somme – 6 063.59 \$ - soit prise à même le fonds de roulement au montant de 1 212.71\$, taxes nettes, sur cinq (5) ans, débutant en 2025 comme prévu dans le budget triennal 2024-2025-2026.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Corey Strapps reprend son siège



2024-05-110
No de résolution
ou annotation

8.15 Contrat – soutien coordination du camp de jour 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser un contrat de 52 heures, au taux de 25 \$ / heure à Johanie Vachon-Vallière à titre de soutien à la coordination du camp de jour, pour la saison 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.16 Appui pour la distribution gratuite des journaux locaux par Postes Canada

2024-05-111

ATTENDU QUE les médias locaux sont bien ancrés dans leur milieu, et ce, depuis plusieurs décennies et qu'ils agissent comme pilier de la démocratie locale et du sentiment d'appartenance propre à chaque communauté ;

ATTENDU QUE les médias locaux représentent des sources d'information importantes pour la population en permettant de transmettre d'une manière vulgarisée et accessible des explications sur des sujets variés liés à l'actualité, à la politique municipale et à la vie de quartier, ainsi qu'en regard des services et des activités offerts sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les médias locaux traversent une crise sans précédent menaçant leur survie, notamment en raison de la chute brutale de leurs revenus publicitaires ;

ATTENDU QUE plusieurs journaux hebdomadaires régionaux et locaux n'auront plus de réseau de distribution accessible à un coût raisonnable avec la fin annoncée du Publisac, partout au QUÉBEC, au printemps 2024 ;

ATTENDU QUE le journal Haut-Saint-François est une source d'information importante pour les citoyennes et les citoyens de la municipalité de Bury ;

ATTENDU QUE le journal Haut-Saint-François est le média local de la MRC du Haut-Saint-François et qu'il a cessé d'être distribué dans le Publisac ;

ATTENDU QUE l'une des options actuelles, soit la distribution par Postes Canada à un taux dit "préférentiel", ne s'avère pas une solution viable pour les journaux régionaux et locaux, considérant que le coût de distribution représenterait de trois à quatre fois le tarif du Publisac, en plus d'entraîner une autre chute de revenus en conséquence de la diminution du tirage ;

ATTENDU QUE Postes Canada est une société d'État fédéral qui peut jouer un rôle social important à ce titre ;

ATTENDU QUE les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, ont une responsabilité sociale de soutenir les médias locaux et de contribuer à leur rayonnement ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury demande au gouvernement fédéral d'assurer de Postes Canada que la société d'État distribue les journaux hebdomadaires régionaux et locaux en format papier directement chez les citoyens et ce, à coût nul pour les médias, en compensant la société d'État à même le budget fédéral si nécessaire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2024-05-112
No de résolution
ou annotation

8.17 Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées

ATTENDU QU'il importe pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité ;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 ;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9 Législation

10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée


Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 22 h 11.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 juin 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-05-097, 2024-05-104, 2024-05-105, 2024-05-106, 2024-05-107, 2024-05-108, 2024-05-109, 2024-05-110.

Signé ce 7 mai 2024.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-05-113